



Halte à l'ultra-précarité à la Bpi

La Bibliothèque publique d'information connaît de graves problèmes de précarité, avec l'embauche régulière de contractuel-le-s à temps incomplet sur des contrats de 6 mois, non-renouvelables (sauf parfois après une période de carence de deux ans), pour exercer des missions qui sont en fait des besoins permanents de cet établissement, ce qui doit normalement se traduire par des embauches en CDI.

De plus, ces agent-e-s précaires touchent un salaire de 450 à 600 euros par mois, qui ne permet vraiment pas de vivre décemment, surtout en région parisienne. Ils et elles ont aussi des difficultés pour bénéficier pleinement de certains droits (congs payés, arrêt-maladie, remboursement des titres de transport...).

Face à cette situation de précarité inacceptable qui ne devrait pas exister près de 5 ans après l'instruction ministérielle de juillet 2015 sur la gestion des contractuel-le-s au ministère de la Culture (qui était sensé mettre fin à ce type d'abus), l'intersyndicale CGT-FSU-SUD-UNSA du ministère de la Culture a organisé un rassemblement devant la Bpi le lundi 3 février. A la suite de celui-ci, elle vient d'adresser le courrier intersyndical ci-joint au ministre de la Culture, afin que des décisions rapides soient prises pour mettre fin à ce problème. Ce qui doit se traduire par des mesures pour que :

- les agent-e-s contractuel-le-s à temps incomplet sur besoins permanents à la Bpi passent immédiatement en CDI et que les embauches sur ce type de postes à l'avenir se fassent directement en CDI.
- les quotités horaires de ces agent-e-s soient augmentées, selon la demande de chacun-e, jusqu'à 70 % d'un temps plein.
- ces agent-e-s bénéficient à égalité des droits des autres agent-e-s du ministère de la Culture, que ce soit en matière de congés payés, d'arrêts-maladies, de remboursement des titres de transport, d'accès aux formations, aux prestations d'action sociale, etc.
- soient trouver des solutions satisfaisantes concernant les agent-e-s contractuel-le-s à temps incomplet de la Bpi dont les contrats abusifs se sont terminés récemment, à la fin de l'année 2019 et au début de l'année 2020, afin qu'ils/elles puissent être réemployé-e-s.
- soit créer les postes de titulaires dont la Bpi a besoin afin de pourvoir les postes vacants.

Il est temps que l'ultra-précarité cesse à la Bpi et que ces agent-e-s soient enfin stabilisé-e-s !

Paris, 14 février 2020